

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention CREPS

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 04/02/2021
Sous la présidence de : Joel Maillot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv CREPS : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec le CREPS, pour l'année 2021, permettant l'encadrement d'élèves du collège Monod dans les conditions de sécurité pour la pratique d'escalade à Balazuc ou Vallon Pont d'Arc, le 02/03/2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2021

Réuni le : 04/02/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021

Sur la :

[] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DG 2021 - 2nde Répartition proposée aux membres du CA d'après tableau ci-joint

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 6

Contre : 15

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0